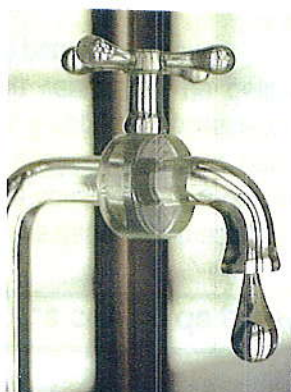


Au fil de l'eau

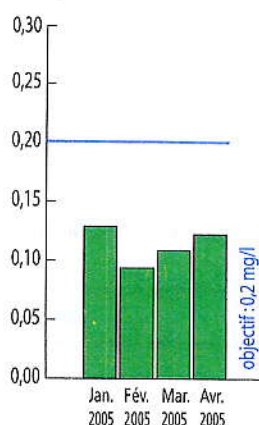
FRÉMUR

➔ RETENUE DE BOIS-JOLI : Opération vidange

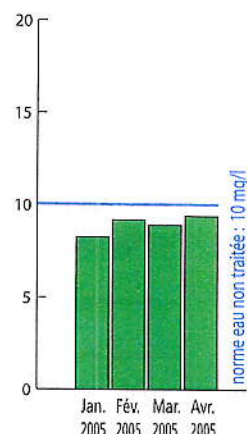
La qualité de l'eau du Frémur avant traitement (Station de Trémereuc), source Conseil Général 22 et SMPEPCE



Phosphore total



Matières organiques



Sommaire

Page 1
La qualité de l'eau

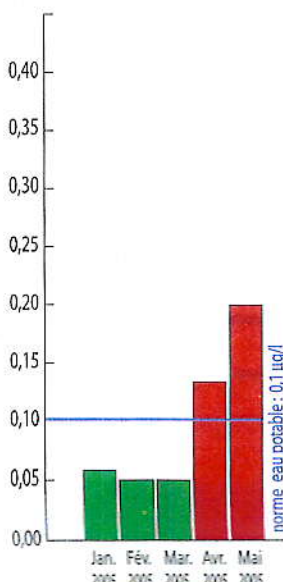
Pages 2-3
La vidange
du barrage de Bois-Joli

Page 4
Utiliser les pesticides :
pas n'importe où !

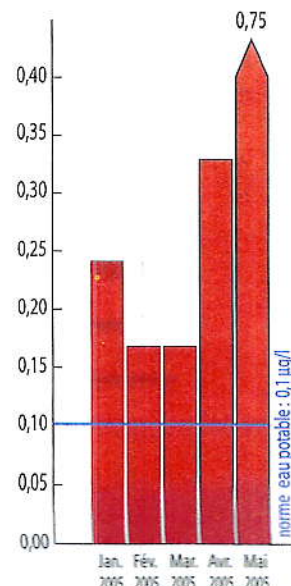
Dés herbant utilisé par tous : particuliers, agriculteurs, communes, DDE... et son produit de dégradation l'AMPA.

L'eau potable sur le Frémur est produite à l'usine de Pont Avet à Ploubalay. La retenue Bois-Joli construite en 1994, est utile pour maintenir le niveau d'eau dans la retenue de Pont Avet et assurer la production d'eau potable dans le futur. La qualité de l'eau est surveillée et doit impérativement être conforme.

Glyphosate



AMPA





➔ La vidange du Bois Joli

En 2005, le niveau de la retenue a été baissé mais c'est cette année que la vidange totale de la retenue va avoir lieu.

Pour quoi faire ?

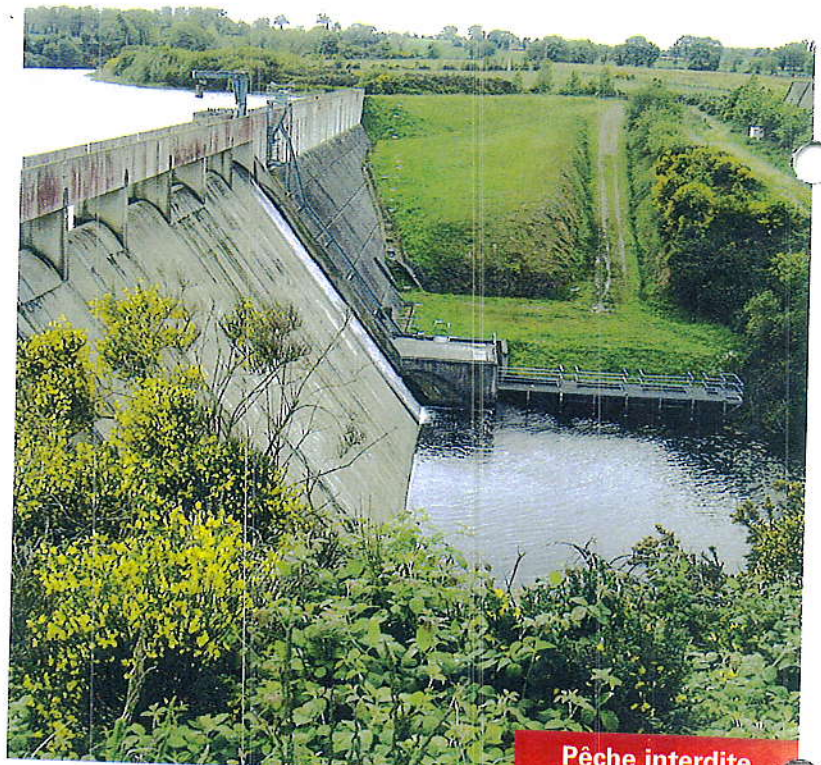
Une vidange de retenue telle que Bois-Joli est obligatoire tous les 10 ans. Elle sert à mettre à nu le barrage et à l'ausculter sous toutes les coutures pour la sécurité. Le barrage de Bois-Joli mesure 14 m de hauteur.

Pendant la vidange :

La pêche est interdite. Tous les poissons seront récupérés par un pêcheur professionnel et un repoissonnement est prévu.

Création d'un mini-barrage au Pont des Rues

Le syndicat va profiter de la mise à sec de la queue de la retenue pour faire des travaux au niveau du Pont des Rues et construire une **pré-retenu**. C'est un mini-barrage en pierres qui servira à retenir les sédiments charriés par le Frémur. Ils seront piégés et pourront être facilement curer. Ce système permettra de limiter l'envasement de la retenue de Bois-Joli.



Pêche interdite pendant la vidange



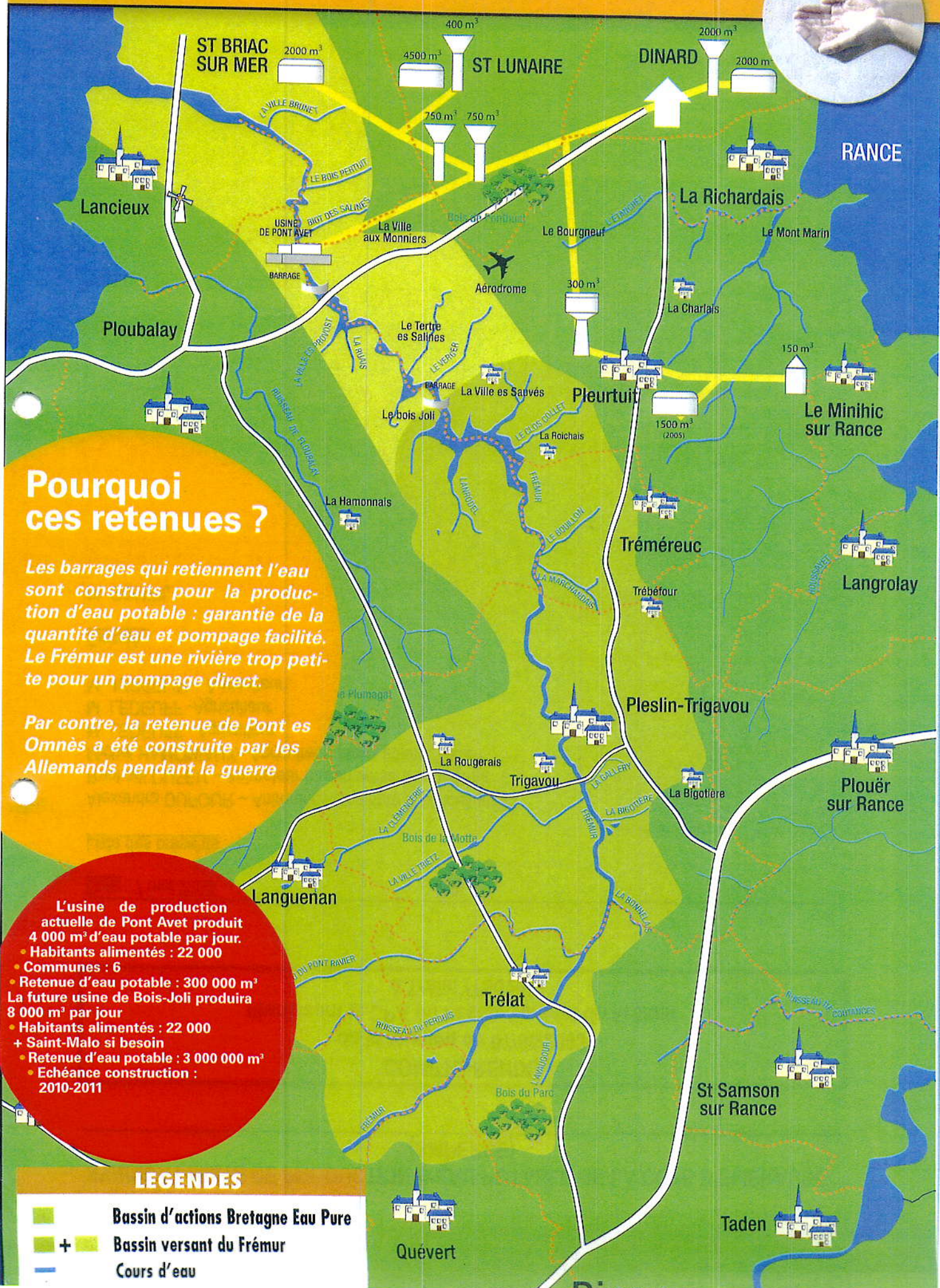
Planning prévu :

Dès juin : baisse du niveau d'eau

Septembre octobre : vidange totale

Novembre décembre : remise en eau

...mobilisons nous ensemble !



Pourquoi ces retenues ?

Les barrages qui retiennent l'eau sont construits pour la production d'eau potable : garantie de la quantité d'eau et pompage facilité. Le Frémur est une rivière trop petite pour un pompage direct.

Par contre, la retenue de Pont es Omnès a été construite par les Allemands pendant la guerre

L'usine de production actuelle de Pont Avet produit 4 000 m³ d'eau potable par jour.

- Habitants alimentés : 22 000
- Communes : 6
- Retenue d'eau potable : 300 000 m³

La future usine de Bois-Joli produira 8 000 m³ par jour

- Habitants alimentés : 22 000
- + Saint-Malo si besoin
- Retenue d'eau potable : 3 000 000 m³
- Echéance construction : 2010-2011

LEGENDES

- Bassin d'actions Bretagne Eau Pure
- Bassin versant du Frémur
- Cours d'eau

AGRICULTEURS, PAYSAGISTES, COMMUNES, PARTICULIERS, SNCF... TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ !

POUR PROTÉGER NOS RESSOURCES EN EAU, IL EST INTERDIT DE TRAITER À PROXIMITÉ D'UN POINT D'EAU

Arrêté préfectoral relatif à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau:

Article 1 - Afin de réduire les risques de pollution des eaux de surface sur l'ensemble du territoire départemental l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit pendant toute l'année à moins d'un mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau, canal ou point d'eau. Aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts."

STOP
TOUT TRAITEMENT
A MOINS D'UN MÈTRE
D'UN POINT D'EAU
EST INTERDIT

FOSSÉS

PUITS

BORDS DE RIVIÈRES

CANIVEAUX ET AVALOIRS



Syndicat Mixte de
Production d'Eau Potable
de la Côte d'Emeraude

Au fil de l'eau

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11
Directeur de la Publication : Monsieur Michel Esneu
Rédactrice : Bérandère Hennache • Conception graphique : Eole Communication
Impression : Gieserier • Dépôt légal : juillet 2006

LES PARTENAIRES BRETAGNE EAU PURE

Le programme Bretagne Eau Pure est financé par l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional de Bretagne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les Conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, et Mutual en partenariat avec les structures des territoires concernés et les collectivités locales de Bretagne.

BRETAGNE

